

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2611**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à l'association Habitat et humanisme Rhône et à la Fondation de l'Armée du salut

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2611**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à l'association Habitat et humanisme Rhône et à la Fondation de l'Armée du salut

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° OP14O8402 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que cheffe de file de la politique du logement, la Métropole de Lyon déploie, aux côtés des communes et de l'État, une nouvelle stratégie pour lutter contre le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement.

Cette politique vise plus particulièrement la résorption des squats et bidonvilles ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile ou en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes, de garantir leur accès aux droits, à la santé, à un logement ou à une solution d'hébergement adapté mais aussi, à leur inclusion à travers leur participation aux activités associatives, sportives ou encore culturelles du territoire.

La Métropole de l'hospitalité prend appui sur le plan quinquennal Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme, sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI). Elle compte, parmi ses objectifs, l'accès direct au logement pour les personnes sans domicile ayant un statut administratif et des ressources adéquates. Elle permet, également, l'accès à des solutions d'hébergement formel, voire elle donne un cadre aux occupations informelles pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire. Enfin, elle participe à l'accueil et l'intégration des primo-arrivants aux côtés de l'État pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ces publics, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Le projet métropolitain des solidarités prévoit, par son engagement n° 4, La Métropole de l'hospitalité, le développement de solutions d'hébergement et de logement adaptées aux personnes en grande précarité afin d'atteindre l'ambition qu'elle s'est donnée en matière de réduction du sans-abrisme (réduire de moitié). Pour cela, elle s'attache à mobiliser les patrimoines vacants des collectivités, des bailleurs, des promoteurs et des partenaires institutionnels pour l'habitat des publics ne pouvant accéder au logement, notamment, les parents isolés avec enfants de moins de 3 ans et les jeunes majeurs.

## II - Mise en œuvre de la politique d'hospitalité avec 2 projets d'hébergements pour des parents isolés avec enfant(s) de moins de 3 ans

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0447 du 26 avril 2021, la Métropole a décidé la mise en place d'un plan d'actions, dans le cadre de sa politique d'hospitalité. Celui-ci repose, notamment, sur la création ou le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement (habitats légers et mobiles logement intercalaire, accueil citoyen, etc.) pour proposer des alternatives à l'hôtel aux ménages dont la mise à l'abri relève de la compétence de la Métropole.

C'est dans ce cadre que des nouveaux projets d'hébergement proposés par les associations Habitat et humanisme Rhône et Fondation de l'Armée du salut vont se déployer sur 2 sites distincts :

- projet d'hébergement au sein d'un bâtiment, situé 39 rue Bancel à Lyon 7ème, avec l'association Habitat et humanisme Rhône avec une capacité maximale d'hébergement de 50 personnes et sera dédié à l'accueil de femmes isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans pour une durée d'exploitation de 11 mois à compter de 1<sup>er</sup> octobre 2023,

- projet d'hébergement, situé 6 rue Louis Mouillard à Bron, par la Fondation de l'Armée du salut avec un projet de 30 places d'hébergement pour des femmes isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans au sein de 6 conteneurs transformés permettant l'accueil de grands ménages (3 à 5 enfants). Ce projet d'hébergement s'inscrit dans une opération plus globale comprenant un site d'hébergement de personnes isolées avec un accompagnement ciblé sur l'insertion par l'économie, pour une durée estimée à 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Ces 2 projets de mise à l'abri des femmes isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans relèvent des compétences de la Métropole (article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles). Ils permettent un accompagnement des familles avec un soutien à la parentalité, le suivi social et médico-social, d'accès aux droits et un suivi du parcours d'insertion/emploi/logement lorsque la situation administrative des ménages le permet.

L'association Habitat et humanisme Rhône et la Fondation de l'Armée du salut assureront, également, la viabilisation des sites et l'équipement en matériel et en fourniture. Pour ce faire, une subvention d'investissement sera versée en fonction du niveau de travaux et des besoins en fournitures.

## III - Subventions à l'association Habitat et humanisme Rhône pour l'accompagnement de femmes isolées dans le cadre du projet d'hébergement de 50 places, 39 rue Bancel à Lyon 7ème

Afin d'accueillir les femmes dans de bonnes conditions, le site nécessite les travaux suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
plâtrerie peinture	15 000	Métropole	30 000
plomberie	15 000	Entreprise des possibles	15 000
électricité	10 000		
sécurité incendie	5 000		
<b>Total</b>	<b>45 000</b>	<b>Total</b>	<b>45 000</b>

Le budget de fonctionnement prévisionnel proposé par l'association Habitat et humanisme Rhône en année pleine est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	98 000	ventes de marchandises, produits finis, prestations de services	
services extérieurs	27 500	subventions d'exploitation	
autres services extérieurs	158 000	État	
impôts et taxes	-	Région AuRA	
charges de personnel	236 000	Département du Rhône	
autres charges de gestion courante	-	Métropole	549 500
charges financières		autres produits de gestion	

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges exceptionnelles	30 000	produits financiers	
dotation aux amortissements		produits exceptionnels	
		reprise sur amortissements et provisions	
<b>Total charges</b>	<b>549 500</b>	<b>Total produits</b>	<b>549 500</b>

Le coût de fonctionnement de ce site est estimé à 549 500 € en année pleine. Pour l'année 2023, compte tenu d'un démarrage au 1<sup>er</sup> octobre, le coût est de 138 075 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €, ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 138 075 € pour l'année 2023 au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône pour l'accompagnement de femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du projet d'hébergement de 50 places, situé rue Bancel à Lyon 7<sup>ème</sup>.

#### IV - Subventions à la Fondation de l'Armée du salut pour le projet d'hébergement de 30 places d'hébergement de femmes isolées dans le cadre d'un projet d'hébergement 6 rue Louis Mouillard à Bron

Afin d'accueillir les familles dans de bonnes conditions, le site nécessite les travaux suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
remorques	561 217	État - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	280 000
locaux communs	133 524	Métropole	280 000
viabilisation et réseaux	295 880	fonds LUNAE	450 000
annexes/compléments travaux	184 200	mécénat privé Maison du monde	44 821
		Entreprise des possibles	50 000
		Fondation Agir pour l'emploi EDF	10 000
		Caisse d'épargne Rhône-Alpes	15 000
		stratégie pauvreté	35 000
		Fondation JM Bruneau	5 000
		Fondation Qualitel	5 000
<b>Total</b>	<b>1 174 821</b>	<b>Total</b>	<b>1 174 821</b>

Le budget de fonctionnement prévisionnel proposé par la Fondation de l'Armée du salut en année pleine est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)	
achats	67 470	ventes de marchandises, produits finis, prestations de services		
services extérieurs	8 600	subventions d'exploitation		
autres services extérieurs	105 055			État
impôts et taxes	-			Région AuRA
charges de personnel	136 447	Département du Rhône	354 633	
autres charges de gestion courante	37 061	Métropole		
charges financières	-	autres produits de gestion		
charges exceptionnelles	-	produits financiers		
dotation aux amortissements	-	produits exceptionnels		

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges fixes de fonctionnement		reprise sur amortissements et provisions	
<b>Total charges</b>	<b>354 633</b>	<b>Total produits</b>	<b>354 633</b>

Le coût de fonctionnement de ce site est estimé à 354 633 € en année pleine. Pour l'année 2023, compte tenu d'un démarrage au 1<sup>er</sup> octobre, le coût est de 90 191 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 280 000 €, ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 191 € pour l'année 2023, au profit de la Fondation de l'Armée du salut pour le projet d'hébergement de 30 places d'hébergement de femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans dans le cadre d'un projet d'Hébergement à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour la période 2023, des subventions d'équipement d'un montant de :

- 30 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône,
- 280 000 € au profit de la Fondation Armée du salut ;

b) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 138 075 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône
- 90 191 € au profit de la Fondation Armée du salut ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Habitat et humanisme Rhône et la Fondation Armée du salut définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée le 26 avril 2021 pour un montant de 8 700 000 € en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P14O8402.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204 - pour un montant 310 000 €.

5° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 228 266 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P35O5617.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311729-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---